

MOTION

de la commission de gestion, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (14.09.2005) 4.020
(en collaboration avec le DTEE)

Au vu des manquements récurrents ayant trait au non-respect de la loi sur les marchés publics et constatés à la section des routes nationales, la Commission de gestion demande de changer l'article 18 de la loi citée ci-dessus, ceci afin que le canton assure par un service spécialisé le contrôle systématique des adjudications et vérifie aussi ponctuellement celles d'autres adjudicateurs de l'Etat.

Sion, le 14 septembre 2005
(16h00)

Commission de gestion, par
Brigitte Diserens, (députée)